

RCS : CHATEAUROUX

Code greffe : 3601

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CHATEAUROUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2005 B 00705

Numéro SIREN : 482 653 391

Nom ou dénomination : A.J. L. CARROSSERIE

Ce dépôt a été enregistré le 08/12/2020 sous le numéro de dépôt 2442

A.J.L. Carrosserie

Société à responsabilité limitée au capital de 15.000 €
Siège social : Zoe Artisanale Niherne-Villedieu
36320 VILLEDIEU SUR INDRE
RC S CHATEAUROUX 482 653 391

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE A.J.L. Carrosserie EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

Aux associés,

En notre qualité d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du code de commerce, par décision unanime des associés en date du 23 novembre 2020, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

A cet effet, il nous a été transmis une situation comptable au 30 septembre 2020 ainsi que tous les documents nous permettant d'acquérir une connaissance générale de l'entité et de ses activités.

Les comptes ont été présentés par le cabinet d'expertise comptable SARL BSR & ASSOCIES



1. APPRECIATION DE LA SITUATION DE LA SOCIETE

Nous avons examiné les comptes de la situation comptable au 30 septembre 2020.

A partir de ces travaux et de la connaissance générale de l'entreprise, nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires en vue d'apprécier la situation de la société.

Nous n'avons pas eu connaissance de faits exceptionnels ou d'une détérioration de l'exploitation qui auraient pu avoir pour conséquence de modifier, d'une manière significative au cours de la période postérieure à la date des comptes au 30 septembre 2020, les évolutions actives et passives contenues dans ces comptes.

La période de confinement liés au Coronavirus n'a pas d'impact significatif sur la situation de la société.

Les diverses conditions prévues par la loi et les statuts sont par ailleurs réunis.

Le capital de votre société, dont la forme juridique actuelle est une société à responsabilité limitée, est de..... **15.000 €**

La situation nette de votre société était, au 30 septembre 2020, composée comme suit :

● Le capital social pour	15.000 €
● La réserve légale pour	1 500 €
● Autres réserves	59 051 €
● Le résultat au 30.09.2020 pour	10 943€
Soit une situation nette totale de ...	86 494 €

Les règles particulières à la transformation de la société en société par actions simplifiée apparaissent donc respectées.

En particulier, l'existence de capitaux propres d'un montant au moins égal au montant de capital social minimum est vérifiée.

Son capital reste fixé à 15.000 €. Il est divisé en 1 500 parts de 10 € chacune.



2. Appréciation de l'actif social de la société et des avantages particuliers stipulés

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la Compagnie Nationale des commissaires aux comptes. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation, à analyser les avantages particuliers stipulés.

Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres, des événements survenus entre la date des comptes arrêtés au 30 septembre 2020 et la date de notre rapport.

APPRECIATION DE L'ACTIF SOCIAL DE LA SOCIETE

Les biens sociaux, tels qu'ils apparaissent dans la situation comptable arrêtée au 30 septembre 2020, nous semblent inventoriés avec précision, à savoir :

A L'ACTIF	
Les immobilisations incorporelles : - Fonds commercial - Autres immobilisations incorporelles Les immobilisations corporelles comprennent : - Terrains - Constructions et amortis pour - Des installations techniques, matériel et outillages industriel Et amortis pour 125 810 124 033 - Autres immobilisations corporelles et amorties pour 20 487 - 18 799 - Immobilisations financières et créances rattachées 5 383	
Soit une valeur nette globale de	9 797
L'actif circulant comprend : - Des stocks de matières et marchandises 21 841 - Des clients 98 302 - D'autres créances 7 257 - Des disponibilités 54 606 - Charges constatées d'avance 1 490	
Soit une valeur nette globale de	183 497
SOIT UN TOTAL D'ACTIF DE	193 294

AU PASSIF	
Les dettes comprennent :	
▪ Des emprunts et dettes auprès d'établissement de crédit	0.
▪ Des emprunts et dettes financières diverses	17 288
▪ Des dettes fournisseurs et comptes rattachés	43 851
▪ Des dettes fiscales et sociales	25 625
▪ Autres dettes.....	20 036
▪ Produits constatés d'avance	0
SOIT UN TOTAL DE DETTES DE	106 800

Ainsi, l'actif net de la société ressort au 30 Septembre 2020.....86 494 €
et se ventile comme suit :

▷ Capital social	15.000
▷ Réserve légale	1 500
▷ Autres réserves	59051
▷ Résultat de l'exercice	10 942
SOIT UN ACTIF NET DE	86 494

Aucun événement susceptible de modifier d'une manière significative l'importance de cette situation nette ou des éléments d'actif ou de passif rapportés ci-dessus n'a été porté à notre connaissance entre la date du 30 septembre 2020 et la date de signature du présent rapport.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation active et passive de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observations de notre part.

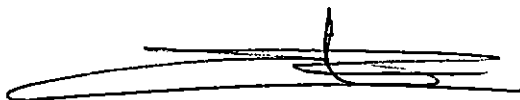


3. CONCLUSIONS ET AVANTAGES PARTICULIERS

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Aucun avantage particulier n'a été consenti, à notre connaissance, à l'occasion de la transformation de votre société en société par actions simplifiée, que ce soit à un tiers ou à un associé.

Fait à Orléans
Le 30 novembre 2020

A handwritten signature in dark ink, consisting of several horizontal strokes and a vertical line, positioned above the printed name.

Janick POTIER
Commissaire à la transformation